



***LES MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS.***

***Quelle place pour l'islam dans l'armée française?***

**Mémoire de géopolitique  
du commandant Christophe VIVIER  
dans le cadre du séminaire « Le Maghreb »**

***« Si vous ôtez aux hommes de guerre la croyance en une autre vie, vous n'avez plus le droit de leur demander le sacrifice de leur vie ».***

***Ministre de la guerre, 1872.***

**Directeur : Monsieur Bassam TAHHAN**

**Mars 2006**

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. Les musulmans dans l'armée française : faut-il s'en préoccuper ?
2. 2006\_memoire\_geop\_musulmans dans l'armée française\_Vivier.doc
3. Commandant, armée de l'Air, VIVIER Christophe , France
4. mars 2006
5. Division D – groupe D2
6. Mémoire de géopolitique
7. Alors, à l'heure où la France s'interroge sur son modèle d'intégration des diversités ethniques, culturelles mais aussi religieuses, la question est également incontournable pour notre armée moderne, amenée à intervenir sur des terrains internationaux y compris sur des terres musulmanes. Elle doit aujourd'hui inévitablement prendre en compte l'émergence de l'islam pour s'adapter efficacement à ce phénomène qui prend et devrait prendre de plus en plus d'importance.
8. Islam, musulmans, Militaires issus de l'immigration, Armée française.

**Les musulmans dans l'armée française :  
Comment l'armée française doit elle prendre en compte ce phénomène?**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIÈRE PARTIE : L'EMERGENCE DE L'ISLAM DANS LES ARMEES**

Etude du phénomène.  
Quel islam pour les jeunes français d'origine maghrébine ?  
L'islam : quelles particularités.

----

### **DEUXIÈME PARTIE: LES MUSULMANS DANS L'ARMEE FRANCAISE : QUELLE PROBLEMATIQUE ?**

Un constat : il y a une problématique!  
L'Islam face à la laïcité.  
Regard critique sur l'enquête menée au profit du C2SD.

---

### **TROISIEME PARTIE : COMMENT GERER L'EMERGENCE DE L'ISLAM DANS LES ARMEES?**

Les musulmans dans l'armée française d'hier à aujourd'hui.  
Quel rôle pour l'aumônerie aux armées.  
Les évolutions possibles de nos armées face à l'émergence de l'Islam.

## INTRODUCTION

Pour la première fois depuis la période coloniale, l'armée française s'interroge sur la présence massive de musulmans en son sein. Craignant une pression communautaire, elle a chargé l'Institut français des relations internationales (Ifri) d'une enquête sur « Les militaires français issus de l'immigration »<sup>1</sup>.

En 1990, le rapport du colonel Yves Biville<sup>2</sup>, chef du centre d'études sur la sélection du personnel de l'Armée de Terre remis à M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense de l'époque, faisait déjà apparaître certaines conclusions inquiétantes quand à la gestion des militaires musulmans au sein de nos armées : « *Leur religion n'est pas suffisamment pris en compte, pas plus que les prescriptions alimentaires qui en découlent. Par défiance, ces militaires d'origine maghrébine commettent 3,5 fois plus de désertions, 6 fois plus de refus d'obéissance, 6 fois plus d'outrages à supérieurs et 8 fois plus d'insoumission* ».

L'islam est aujourd'hui devenu la deuxième religion de France et cela à également des effets sur l'armée, où il occupe une place de plus en plus importante. En effet, l'appartenance à la religion musulmane de certains militaires ne constitue pas une donnée que l'on pourrait négliger sous prétexte que la croyance serait réduite au domaine du privé et ne concernerait pas l'armée.

Parallèlement à cela, force est de constater que l'islam aujourd'hui inquiète. Les attentats du 11 septembre, de Madrid, de Londres ajoutés aux images médiatisées de la vie dans nos banlieues (économie souterraine, trafics en tout genre, violence) sont autant de clichés associés à tort à la religion musulmane. Cette représentation négative de l'islam est renvoyée à la population musulmane en France et la situation dans l'armée ne fait pas exception.

Alors, à l'heure où la France s'interroge sur son modèle d'intégration des diversités ethniques, culturelles mais aussi religieuses, la question est également incontournable pour notre armée moderne, amenée à intervenir sur des terrains internationaux y compris sur des terres musulmanes. Elle doit aujourd'hui inévitablement prendre en compte l'émergence de

---

<sup>1</sup> WIHTOL DE WENDEN (C), BERTOSSI (C), Les militaires français issus de l'immigration, "Les Documents du C2SD" n° 78, 335 pages.

<sup>2</sup> Yves Biville, *Armées et populations à problèmes d'intégration*. Le cas des jeunes français d'origine maghrébine. Paris, Ministère de la défense, 1990, 102 p.

l'islam pour s'adapter efficacement à ce phénomène qui prend et devrait prendre de plus en plus d'importance.

Pour s'en convaincre, il conviendra dans un premier temps d'essayer d'évaluer le phénomène de l'émergence de l'islam dans l'armée française. Il sera alors possible d'analyser les problèmes qu'engendre et pourrait engendrer ce phénomène au sein de nos armées avant de tenter de trouver des solutions à ces problèmes en voyant notamment comment l'armée française peut évoluer face à l'émergence de l'islam.

## **1 - L'EMERGENCE DE L'ISLAM DANS LES ARMEES**

S'intéresser à l'émergence de l'islam dans l'armée française est devenu aujourd'hui inévitable car le phénomène est incontestable et il est facile d'imaginer qu'il ne pourra aller qu'en s'amplifiant. En effet, si l'on comptait en 1982 1,4 million de Maghrébins, 500 000 Français musulmans et 400 000 Français d'origine maghrébine, nés en France ou naturalisés, on dénombrait en 1990 1,4 million de Maghrébins et 1,6 million de Français d'origine maghrébine et en 1999 on estime à 1,3 million les immigrés venant du Maghreb<sup>3</sup>. On peut donc facilement imaginer que l'islam va prendre une place de plus en plus importante dans la société française et par voie de conséquence dans l'armée française. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on sait que dans certaines filières de recrutement de l'armée de terre le ratio est quasiment de 1 place pour 1 candidat.

Après avoir fait le constat que l'émergence de l'islam dans nos armées soulève de nombreux débats nous tenterons d'en étudier les raisons. Pour cela, il semble intéressant d'étudier les rapports entre les jeunes français d'origine et l'islam et enfin de définir les conflits du XXIème dans lesquels les militaires musulmans français seraient susceptibles d'être engagés.

---

<sup>3</sup> Sources INSEE

## 1.1 - ETUDE DU PHENOMENE.

D'après l'enquête réalisée par Catherine Wihtol Wenden<sup>4</sup> et Christophe Bertossi<sup>5</sup>, le débat n'est pas soulevé par les militaires musulmans de nos armées mais par les autorités probablement soucieuses d'une pression communautaire. D'après l'enquête, Cette pratique religieuse relève de la sphère privée. Elle n'est en rien prosélyte. Elle s'efface bien souvent devant les nécessités professionnelles. Le degré de pratique et les combinaisons à trouver entre interdits alimentaires, prière et jeûne, se déclinent au cas par cas, selon les individus et les circonstances. Les militaires qui se déclarent musulmans ne revendiquent ainsi aucune pratique collective. Tout au plus souhaiteraient-ils le respect de leurs pratiques alimentaires. Aucune dérive communautariste, d'après les entretiens menés dans le cadre de l'enquête, n'est donc observée, d'autant que les intéressés se disent fortement attachés au principe de la laïcité. Les chercheurs n'ont pas relevé de trace d'expression d'une identité collective musulmane : les "solidarités communautaires ne se reforment pas dans l'enceinte militaire". La volonté et parfois la nécessité ressentie d'être exemplaires entrent en résonance avec les injonctions de l'islam. Etre un bon musulman c'est être un bon militaire. Ils jugent sévèrement ceux qui mettraient en avant leur identité culturelle ou religieuse dans le cadre du travail. Ils souhaitent plutôt une reconnaissance de leur droit à l'égalité. Au travers des relations de l'armée avec l'islam se pose la question du traitement égalitaire des religions dans les institutions républicaines.

Il convient cependant d'être prudent quand aux conclusions de cette enquête. En effet, la répartition par grade des militaires interviewés dans le cadre de cette enquête ne semble pas être parfaitement représentative, surtout dans l'armée de terre, de la population musulmane. Nous y reviendrons ultérieurement.

Aujourd'hui, le constat s'impose : la deuxième religion de France n'est pas officiellement représentée au sein de nos armées. Pourtant, pour la plupart musulmans, les

---

<sup>4</sup> Directeur de recherche au CNRS (CERI) et Docteur en science politique (Institut d'Etudes Politiques de Paris), Catherine Wihtol de Wenden est à la fois politiste et juriste. Elle travaille depuis vingt ans sur différents thèmes liés aux migrations internationales. Elle a également mené de nombreuses études de terrain et dirigé différentes recherches comparatives, principalement européennes. Elle a été consultante pour l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et "external expert" pour l'UNHCR.

<sup>5</sup> Chercheur à l'Ifri, Christophe Bertossi est docteur en science politique de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence (2000). Il est chercheur associé au *Centre for Research in Ethnic Relations* de l'université de Warwick (Grande-Bretagne), au *Centre for Comparative Immigration Studies* de l'université de Californie-San Diego (Etats-Unis) et au Laboratoire des Sciences Sociales du Politiques de l'IEP de Toulouse. Il a enseigné la sociologie politique à l'IEP de Toulouse (2003-2004) et les études européennes au CRER de l'université de Warwick, où il a été chercheur post-doctoral Marie Curie (2001-2003). Il a également enseigné dans différents programmes, dont celui de la SMU à Reid-Hall (Paris).

militaires français issus de l'immigration représenteraient aujourd'hui entre 10% et 20% du personnel militaire selon les armées (air, terre, marine, gendarmerie) et les catégories (militaires du rang, sous-officiers, officiers)<sup>6</sup>.

Pour palier cette carence, l'armée a modifié ses textes. Pratiquer l'islam est, désormais, autorisé dans les armées françaises (terre, air, mer, gendarmerie). Un arrêté signé par Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, et publié vendredi 18 mars au *Journal officiel* l'annonce. Ce texte prévoit la présence, auprès du chef d'état-major des armées, d'un «aumônier en chef musulman» nommé par le ministre de la défense, en plus des responsables des trois aumôneries jusqu'ici traditionnelles : catholique, protestante et israélite. Les aumôniers en chef étant chargés de faire nommer et de gérer les aumôniers militaires de leur culte respectif, la voie à la création d'une aumônerie musulmane se trouve ainsi ouverte. Néanmoins, le poste est aujourd'hui toujours laissé vacant. En effet, pour nommer le premier imam aux armées, le ministère de la défense et l'état-major des armées comptent sur un interlocuteur représentatif : le Conseil français du culte musulman (CFCM)<sup>7</sup>, créé en mai 2003. Mais cette instance de 63 membres, présidée par Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris, est divisée. Le CFCM n'est jusqu'à aujourd'hui toujours pas d'accord sur le nom à proposer pour occuper le poste d'aumônier musulman militaire en chef.

**C'est dans ce désaccord que se situe le cœur du débat.**

Il est en effet compliqué de désigner un seul représentant de la religion musulmane dans les armées car il est impossible aujourd'hui de ne parler que d'un seul islam : contrairement aux autres religions, il n'existe aucun interprète officiel du Coran. N'importe quel imam peut interpréter le Coran comme il l'entend avec tous les dangers que cela comporte.

De toute évidence le problème est complexe. C'est sans doute la raison essentielle du débat actuel.

Nous avons d'un côté les autorités militaires qui font évoluer leurs textes au nom du respect du principe de laïcité et donc au nom du traitement égalitaire entre la religion musulmane et les autres confessions. Cette évolution s'est, comme nous l'avons dit, concrétisée par la création d'un poste d'aumônier musulman militaire en chef.

Nous trouvons ensuite les militaires de confession musulmane qui, compte tenu de la diversité des pratiques religieuses et des différentes implications dans la religion des militaires

---

<sup>6</sup> Sources C2SD.

<sup>7</sup> Créé en mai 2003. Seule instance officielle des musulmans en France.

musulmans ne sont pas certains de vouloir réellement fonder une identité collective qui serait représentée par cet aumônier musulman militaire en chef.

Enfin nous trouvons les autorités musulmanes représentées par le CFCM qui n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'islam qui sera officiellement représenté au sein de l'armée française parce qu'il n'existe pas « d'islam officiel ».

Les volontés divergentes de ces trois parties alimentent le débat sur l'émergence de l'islam dans les armées, débat très largement entretenu par les médias. Les nombreux articles parus lors de la publication de l'enquête sur « les militaires français issus de l'immigration » en sont la preuve.

## **1.2 - QUEL ISLAM POUR LES JEUNES FRANÇAIS D'ORIGINE MAGHREBINE ?**

Il semble indispensable afin de mieux appréhender le phénomène de l'islam dans les armées françaises d'étudier le rapport entre les jeunes français d'origine maghrébine et l'islam. En effet, depuis qu'elle s'est professionnalisée, l'armée compte de plus en plus de militaires issus de l'immigration. Ces nouveaux militaires de culture musulmane pour la plupart représenteraient, rappelons le, entre 10 et 20% des corps. De plus, les besoins en personnel des forces armées devraient augmenter surtout dans la catégorie des hommes du rang ce qui concerne en majorité ces jeunes issus de l'immigration et venant de nos cités. En effet, pour ces jeunes issus de l'immigration, l'armée représente d'abord un emploi et une rémunération stables. De plus, les chiffres cités en introduction de cette partie montrent que la religion musulmane devrait tendre encore à se développer, notamment chez les jeunes issus de l'immigration maghrébine ou africaine.

D'après Nicolle Samadi<sup>8</sup> les jeunes musulmans d'aujourd'hui pratiquent « trois types d'islam » : l'islam hérité, l'islam choisi et l'islam du refus.

### **1.2.1 - L'islam hérité.**

L'islam hérité est l'islam familial, c'est-à-dire bien souvent celui des parents. Il retrouve une force nouvelle avec la sédentarisation et l'abandon d'une idée de retour car il peut constituer le socle sur lequel se construit l'identité. A travers la religion, la culture parentale continue à façonner les modes de représentation de soi dans un environnement social perçu comme hostile. On est musulman par filiation par le père mais la mère a un rôle

---

<sup>8</sup> Nicolle Samadi : professeur agrégée d'histoire et formatrice à l'IUFM de Créteil.

fondamental dans la transmission. Le rôle du livre dans la formation religieuse tend à disparaître car la lecture du coran demande une pratique de l'arabe littéraire quasi inexistante chez les jeunes de deuxième voire de troisième génération. Combien de jeunes musulmans n'ont jamais vu, touché un Coran ? Certains enfants musulmans reçoivent une formation religieuse extérieure donnée par des associations islamiques ; 35000 jeunes fréquenteraient 600 écoles coraniques le plus souvent rattachées à des lieux de culte<sup>9</sup>. Certains imams ont fait part de leur inquiétude devant le développement incontrôlé de ces officines islamiques.

### 1.2.2 - L'islam choisi.

L'islam choisi est le produit d'une démarche qui n'est pas propre à l'islam mais c'est la religion ou le phénomène est le plus marqué. C'est islam est choisi par un sujet autonome et pensant. C'est un choix volontaire, argumenté, présenté comme rationnel. Les jeunes se tournent vers une spiritualité qui se démarque des modes occidentales, et qui s'oppose à l'image d'un islam de pure obéissance transmis par la tradition ainsi qu'aux interdits qui ne font plus sens. Cet islam en décalage avec celui des parents sert néanmoins de pont entre la famille et la société française qui, à l'image de toute société moderne donne une grande place à la liberté et à l'individu. Cet islam est l'expression d'une foi conquise par une expérience personnelle. L'adhésion aux principes et valeurs de l'islam (Coran et Tradition) est l'objet d'un choix rationnel. Par exemple le jeûne du ramadan prend un sens spirituel au lieu d'être une simple exécution conforme à la Tradition. La transmission de la religion s'accomplit dans une dynamique de changement et d'innovations malgré la fidélité proclamée à la Tradition et le « retour aux sources », aux fondements de l'islam.

### 1.2.3 - L'islam du refus.

Enfin, l'islam du refus joue un rôle de compensation et de remède aux frustrations. Le refuge dans l'islam est le résultat d'une révolte, contre le mal-être et le mal vivre dans la société. Les spécialistes ont décrit le processus de « réislamisation » qui concerne des catégories plus larges que celle des jeunes. Selon les sociologues qui ont observé des banlieues de Strasbourg, Dreux, Argenteuil Montfermeil, Sarcelles..., la « réislamisation », qui est en fait une « réactivation » et une recomposition de l'islam, peut conduire à un islam « néo-communautaire », là où se développent le racisme, l'assignation dans les cités, l'échec

---

<sup>9</sup> On recense également 1600 mosquées ou considérées comme telles. (source « l'express »)

scolaire, les discriminations à l'emploi, le chômage. C'est un islam volontiers ostentatoire. On affiche sa qualité de musulman, on est musulman avant d'être Algérien ou Français, en opposition avec cette qualité de Français qui se dérobe ou qui apparaît un leurre. Face au groupe majoritaire, les jeunes revendiquent leur appartenance à l'islam. L'adoption de cet islam « néo-communautaire » permettrait d'échapper à la marginalité et à la délinquance en donnant au jeune « converti » à l'islam « véritable », une identité forte, des repères et des normes. En faisant l'expérience du « nous », les jeunes (il s'agit surtout de garçons) partagent l'émotion d'appartenir à une communauté, ils participent à des groupes de prières, à des rassemblements.

Islam hérité, islam choisi ou islam du refus, l'islam, quasiment absent des préoccupations des jeunes issus de l'immigration maghrébine jusqu'aux années 1980, devient une référence majeure, donnant sens à leur vie quotidienne et à leur identité dans l'espace public. Recherche identitaire ou résurgence réelle du sentiment religieux, inquiétude spirituelle, appétence culturelle ou désarroi économique et social, les jeunes français issus ou non de l'immigration maghrébine, turque ou africaine se sont manifestement voire ostensiblement tournés vers l'islam au cours de la dernière décennie. Chacun des « islams » décrits précédemment peut présenter des dangers chez les jeunes musulmans, y compris chez les militaires de confession musulmane. L'un par méconnaissance, l'autre par soucis de démarcation vis-à-vis de l'occident et le dernier par révolte. A côté d'une conception ouverte de l'islam à laquelle adhère la majorité des musulmans de nationalité française, il existe malheureusement une pratique identitaire de la religion musulmane portée par des jeunes français issus de l'immigration et qui se traduit par la haine de la société d'accueil et la diabolisation de l'occident. Il semble évident que cet islam radical ne doit en aucun cas infiltrer nos forces armées.

### **1.3 - L'ISLAM : QUELLES PARTICULARITES ?**

Après avoir analysé l'islam pratiqué par les jeunes aujourd'hui, et tenté de cerner les raisons qui poussent les jeunes issus de l'immigration voire même les jeunes d'origine française à se tourner vers la religion musulmane, il semble également indispensable d'étudier les fondements ainsi que les particularités de cette religion afin de comprendre pourquoi nos armées doivent absolument prendre en compte ce phénomène aujourd'hui.

Pour étudier les particularités de l'islam, nous pouvons poser le problème ainsi : l'islam, par sa nature et son histoire, est-il compatible avec la modernité occidentale ?

### 1.3.1 - Histoire.

Il est aujourd'hui extrêmement difficile et dangereux de donner une réponse à cette question. En effet, comme nous l'avons dit dans les chapitres précédents et comme nous allons maintenant le voir plus en détail, il est impossible de parler d'un islam mais il faut parler de plusieurs islams.

On demanda un jour au prophète Mahomet quel était le bon islam. Il répondit ceci : *« une religion fondée sur cinq piliers : la profession de foi, la prière, l'aumône, le jeûne annuel et le pèlerinage (...). La foi consiste à faire des choses que ni la main ni la langue ne regrettent plus tard (...). Nul n'est vraiment musulman s'il ne désire pour son prochain ce qu'il désire pour lui-même »*. Rapportées par le théologien El-Bokhari (IX<sup>ème</sup> siècle), ces citations résument les trois principaux versants de l'islam, troisième religion révélée après le judaïsme et le christianisme.

Tout cet édifice est fondé sur un livre appelé Coran, livre sacré s'il en est, du mot arabe cor'ân, qui veut dire lecture ou récitation. Il est composé de 114 chapitres et de 6 219 versets. Le nom Allah y est rappelé dans plusieurs centaines d'occurrences. Aux yeux des musulmans, le Coran symbolise la *« parole de Dieu »* et représente la Constitution inviolable de plusieurs centaines de millions d'êtres humains. L'islam est par ailleurs une libre acceptation des règles établies, partage et communion dans un cas, adhésion consciente et assumée dans l'autre cas. Dogme et responsabilité, enfin, car aucun geste n'est isolé de sa signification globale. Le mot islam lui-même, que l'on traduit habituellement par soumission, signifie au plus près *« soumission à la volonté du Seigneur »*.

Mais qui est le Prophète ? Mahomet est né à La Mecque vers 570 après Jésus-Christ. Il est mort en juin 632. Au contact du plateau central de l'Arabie, le Hedjaz rugueux, Mahomet (littéralement *« Celui qui est digne de louanges »*, *« le Loué »*) est un homme prudent et ascétique, de conviction et d'engagement. A 40 ans, celui qui aimait les femmes, la prière et le parfum est un homme riche, au statut social enviable. Pour quitter la fatuité du monde matériel, il médite dans une grotte. C'est au cours de l'une de ces khilwa, retraite spirituelle, qu'il reçoit pour la première fois la visite d'un ange, Gabriel, qui lui demande de lire. *« Mais que dois-je lire ? »* rétorque Mahomet l'illettré. L'Archange lui demande de répéter après lui : *« Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé ! Lis... Car ton Seigneur est le*

*Très-Généreux. Il a instruit l'Homme au moyen d'une plume de roseau et lui a enseigné ce qu'il ne savait point... »* (XCVI). C'est le premier verset du Coran, qui lui sera désormais révélé pendant vingt-deux années de suite, entre 610 et 632. Khadîdja, sa femme, a tout de suite cru en lui, devenant ainsi la première musulmane de l'Histoire.

L'histoire de Mahomet se confond désormais avec l'islam. Il fuit La Mecque et se réfugie à Médine, inaugurant l'ère islamique ou hégire, dont le calendrier débute en septembre 622. C'est là que le jeûne légal est codifié, ainsi que l'orientation canonique (qibla) vers laquelle s'orientent les musulmans au cours de leurs prières. L'importance du message prophétique tient à l'acharnement avec lequel le Prophète a combattu le polythéisme des Bédouins. A sa mort, toute l'Arabie est islamisée, hormis quelques tribus récalcitrantes. Le dogme étant fixé (certains aspects comme les interdits alimentaires ou le pèlerinage à la Kaaba sont une reprise de pratiques anciennes), il ne restait plus qu'à porter le « message » prophétique (rissala) aux quatre coins du monde. C'est le début de l'expansion islamique (628). Celle-ci est consolidée en Syrie par Muawiyya<sup>10</sup> et en Egypte par Ibn al As. Mais ce sont les victoires en Perse et au Maghreb qui donneront un caractère régional et finalement international à l'islam.

Telle est donc cette religion : une synthèse équilibrée entre une aspiration divine et une pratique quotidienne, la foi d'un côté, le dogme de l'autre. Le côté spectaculaire s'exprime autant dans une institution devenue familière, la mosquée, notamment le vendredi, que lors du pèlerinage annuel à La Mecque. Complexité d'un côté, simplicité de l'autre, puisque les musulmans éprouvent de grandes difficultés à séparer tous ces niveaux, le politique du religieux, le sociétal de l'individuel, la pensée de l'action.

Pourquoi 14 siècles après sa naissance, l'islam est elle devenue une religion redoutée voire haïe par une partie de l'occident ?

### 1.3.2. - Les dérives.

Car deux dérives de cette religion en constituent aujourd'hui les dangers.

Le premier est le communautarisme fondamentaliste qui isole les musulmans de la société. Il est représenté par le Tabligh, mouvement transnational et missionnaire originaire de l'Inde où il est né dans les années 20. La Jama'at al-tabligh, (Société pour la propagation de l'islam), est une association piétiste, présente en France depuis les années 70 sous le nom de

---

<sup>10</sup> cousin du Calife Uthman et gouverneur de Syrie.

Foi et Pratique (FP). Son premier foyer, 1979, la mosquée Omar dans le XI<sup>e</sup> arrondissement (rue J.-P. Timbaud), a été éclipsé par Saint-Denis, depuis 1986. Elle a une stratégie d'implantation dans les salles de prière de quartiers et une prédication active auprès des jeunes, fondée sur la non-intégration des musulmans à la société française. Aucune solidarité ethnique ou nationale n'est admise. On est un bon musulman si on respecte des règles très strictes et des interdits, dans des pratiques supposées fidèles à l'islam fondamental. Ce mouvement ne fait aucune place à la réflexion intellectuelle, il se présente comme un manichéisme simpliste, d'un côté les vrais musulmans, une Oumma<sup>11</sup> de pureté, de dignité et de l'autre, l'indignité, et l'impureté des sociétés « impies » et des mauvais musulmans, « l'islam étranger », les musulmans en « costard-cravate ». Foi et Pratique contrôle une dizaine de lieux de culte en Ile-de-France. C'est un courant très dynamique avec des prédicateurs. Foi et Pratique fonctionne comme une secte, on les a appelés les « Témoins de Jéhovah de l'islam ». Il fabrique des « machines à prier ». Ils s'appuient sur une idéologie sectaire égalitariste et communautaire.

Une deuxième dérive, l'islam radical, « la haine plus le Coran » (Olivier Roy)<sup>12</sup>, peut prendre le relais de l'islam fondamentaliste et « néo-communautaire ». L'islam politique parasite l'islam-religion. L'effet « Ben Laden », les actions terroristes ont amplifié la peur d'un islam qui prêche la haine de la société d'accueil et diabolise l'Occident. L'islam radical pénètre par les réseaux transnationaux bien reliés par les puissantes technologies de communication et trouve un terrain favorable dans des communautés désintégrées et dans les quartiers où les sous-quartiers de déshérence et d'exil. L'ignorance de l'islam rend les jeunes très vulnérables à l'idéologie islamiste. Leur engagement religieux « n'est, souvent, que la sacralisation de leur désespoir ». Dans l'islam radical, ils retrouvent, momentanément, une image valorisée de soi-même et une identité d'emprunt.

---

<sup>11</sup> Communauté.

<sup>12</sup> Olivier Roy est directeur de recherche au CNRS et directeur d'Etudes à l'EHESS (équipe "Domaine Turc"). Agrégé de philosophie (1972), diplômé de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (persan), il a obtenu son doctorat de science politique en 1996 (FNSP) et une habilitation à diriger des thèses en 2001. Il est actuellement chargé de cours à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et consultant au Centre d'Analyse et de Prévision du Ministère des Affaires Etrangères depuis 1984. Olivier Roy a été, de plus, représentant spécial de la Présidence de l'OSCE au Tadjikistan (juillet à novembre 1993) puis Chef de mission de l'OSCE au Tadjikistan (Février - Novembre 1994).

### 1.3.3. – Les conséquences.

L'islam a donc certaines particularités, conséquences de certaines dérives. Ces dérives qui représentent des dangers quand à l'idéologie qu'elles développent sont la conséquence de l'absence d'un représentant, d'un chef unique de la religion musulmane dans le monde et même en France aujourd'hui. L'équivalent du pape n'existe pas chez les musulmans. Ceci entraîne plusieurs interprétations du Coran et aucune n'a un caractère officiel.

Nous avons pu voir que le triptyque autorités militaires, militaires de confession musulmane et autorités musulmanes est au cœur du débat sur la pratique de l'islam au sein des armées françaises pour des raisons assez différentes. Ce débat est largement attisé et entretenu par un quatrième acteur, élément incontournable de notre époque : les médias. De plus, les événements récents (crise des banlieues, attentats terroristes, entrée de la Turquie dans l'union Européenne) impliquant l'islam de manière dangereuse ne font que donner de l'importance au débat.

Le constat est sans appel : L'islam, quasiment absent des préoccupations des jeunes issus de l'immigration maghrébine jusqu'aux années 1980, devient une référence majeure, donnant sens à leur vie quotidienne et à leur identité dans l'espace public. Hors, cette religion, de part ses fondements et certaines dérives constatées, présente quelques particularités, notamment par rapport à la religion juive et à la religion catholique.

Est-ce que ces particularités représentent une problématique pour les armées françaises ? C'est ce que nous allons tenter d'identifier maintenant.

## **2 - LES MUSULMANS DANS L'ARMÉE FRANÇAISE : QUELLE PROBLÉMATIQUE?**

L'émergence de l'Islam, par essence politique, change l'approche des religions dans la société française. L'actualité de la «loi sur le voile» à mi-chemin entre l'Assemblée nationale et le Sénat, a réveillé de vieux débats que les responsables politiques ont cherché à apaiser<sup>13</sup>.

Pourquoi alors, mêler les Armées à ce tableau polémique ? La réponse se trouve à la fois dans le lien Armées-Nation et dans la vocation de service de ce grand corps d'Etat.

Lieu d'application par excellence de ce pilier républicain qu'est la laïcité, l'armée peut être un modèle pour la nation, car la vie militaire constitue un laboratoire forcé d'une laïcité «opérationnelle» et apaisée.

Par nature, les Armées, irriguées de ce principe de laïcité et véritable condensé miniature des réalités sociales de notre pays, mettent en œuvre une solution originale : l'aumônerie militaire. Par nécessité, elles testent comme nulle autre collectivité, une laïcité pratique et pacifiée, uniquement destinée à bonifier l'homme sa seule richesse.

« Laboratoire de la nation », l'armée devait s'intéresser à la deuxième religion en France en créant notamment un poste d'aumônier musulman aux armées, mais cela n'est pas sans soulever certains problèmes que nous nous proposons d'étudier maintenant.

Après avoir fait le constat que la prise en compte de l'Islam au sein de nos armées pose une problématique, nous nous attacherons à analyser la compatibilité de l'Islam avec le principe de laïcité et nous jetterons enfin un regard critique sur l'enquête de Catherine Withol De Wenden et de Christophe Bertossi sur « les militaires Français issus de l'immigration » menée au profit du Centre d'Etude en Sciences Sociales de la Défense (C2SD).

---

<sup>13</sup> Le mandat donné à l'été 2003 par le président de la République à Monsieur Stasi, président de la Commission de réflexion sur l'application de la laïcité dans la République, demandait en particulier des « mesures favorisant une mise en œuvre apaisée du principe de laïcité, garantissant la cohésion nationale et le respect des différences de chacun ».

## 2.1 - UN CONSTAT : IL YA UNE PROBLEMATIQUE.

Introduire l'islam dans les armées de façon officielle en créant une aumônerie musulmane pose trois problèmes majeurs.

### 2.1.1. - L'image négative de l'islam.

Le premier vient des non musulmans et du regard souvent négatif qu'ils portent sur cette religion.

En France, comme dans toutes les sociétés occidentales européennes, la question de l'islam anime des débats controversés. Les musulmans constituent une population qui s'enracine et s'intègre, et qui se trouve parallèlement confrontée à une représentation négative de l'islam au niveau sociétal et médiatique<sup>14</sup>. Cette représentation négative se cristallise sur certains sujets brûlants, comme le rapport à la politique, le statut de la femme ou la question du voile, tout en se trouvant renforcée par l'influence du terrorisme mondial fondamentaliste faussement attribué à l'islam en tant que religion. En France, s'y ajoutent les images médiatisées de la vie dans les banlieues : la délinquance, le trafic de drogues, les voitures brûlées, autant de clichés associés de plus en plus à une population désormais identifiée par son appartenance à l'islam. Cette représentation négative de l'islam est renvoyée à la population musulmane en France, et la situation dans l'armée ne fait pas exception : les militaires issus de l'immigration maghrébine (qu'ils soient d'ailleurs musulmans ou non) s'y trouvent également confrontés. Etre musulman n'est donc pas neutre, mais véhicule un contenu symbolique très fort, suscitant souvent peur, rejet et racisme au point que le néologisme d' « islamophobie » a été créé pour décrire cette réalité. En même temps, l'islam semble jouir d'une légitimité grandissante parmi les deuxième et troisième générations issues de l'immigration, contrairement à la génération de leurs parents qui ne le revendiquait pas publiquement. Pour l'armée, qui constitue un milieu plus ou moins fermé et qui est, à des degrés différents, une « institution totale », l'islam représente un défi particulier. En son sein, la gestion des pratiques religieuses différentes et contraignantes, et certaines attentes de la part de la population musulmane de se voir traiter de façon égalitaire deviennent cruciales pour son avenir. La prise en compte de cette réalité est nécessaire et ne contrevient pas aux principes de laïcité, bien au contraire : seule une connaissance précise du vécu et des attentes des musulmans dans les armées françaises permet une vraie égalité de traitement entre les religions comme le demande le régime laïque.

---

<sup>14</sup> Farhad Khosrokhavar, *L'islam dans les prisons*, Paris, éditions Balland, 2004

L'islam a donc aujourd'hui une image négative chez la majorité des non musulmans, y compris chez nos soldats. L'enquête de Catherine Withol de Wenden et de Christophe Bertossi sur les militaires français issus de l'immigration le démontre bien.

D'autant plus que cette religion, contrairement aux autres, présente des pratiques contraignantes pour la vie en communauté.

### 2.1.2. - Les contraintes de la pratique.

Si l'application de ces différents pôles de pratiques peut poser des problèmes et créer des conflits dans le contexte de sociétés occidentales où l'islam est une religion minoritaire, cela est d'autant plus vrai pour la situation à l'armée où des habitudes, traditions et contraintes militaires font que la pratique de l'islam est souvent confrontée à un environnement qui n'y est pas préparé. De plus, l'armée comme « milieu fermé » rend particulièrement problématique la gestion des pratiques religieuses. Chaque pôle de pratique cristallise un certain nombre de comportements, d'attitudes et de difficultés en relation avec la vie militaire. À l'armée, les pratiques de l'islam ne sont pas simplement le fruit d'une décision libre de la part du croyant, mais elles sont, de part la spécificité du métier de soldat, soumises à des contraintes qui limitent les possibilités d'application, et deviennent ainsi le produit d'un compromis négocié. D'autre part, la pratique peut également être restreinte en anticipant la réaction négative des pairs ayant une représentation négative de l'islam et la véhiculant par des préjugés souvent virulents.

Par conséquent, en raison des contraintes imposées par la vie en communauté et spécifiques à l'institution militaire ainsi que par la vision négative que certains en ont, la pratique de la religion musulmane ne correspond souvent pas au niveau de pratique souhaité. Il semble difficile, pour prendre des exemples concrets, de prévoir sur tous les théâtres d'opérations de la viande *halal*<sup>15</sup>, de ménager lors d'exercices ou d'opérations des moments pour que les militaires musulmans puissent faire leur prière et la période de *ramadan*<sup>16</sup> peut être physiquement handicapante lors d'activités intenses. Là encore, il faut faire la distinction entre un pratiquant « tolérant » qui pourrait en cas de force majeure déroger à ces pratiques et user de « bricolages religieux » et un pratiquant extrémiste prêt à aucun compromis.

---

<sup>15</sup> Halal : Halal est un terme Coranique qui signifie "permis" ou "licite". La nourriture Halal est permise par Allah. Manger Halal est obligatoire pour tout musulman.

<sup>16</sup> Période de jeûne pendant le mois du ramadan.

Enfin, il faut dès aujourd'hui avoir à l'esprit les théâtres d'opérations potentiels dans lesquels nos soldats seront susceptibles d'être engagés.

### 2.1.3. – L'allégeance des soldats musulmans.

Il est évident que l'Afrique et le moyen orient seront les principaux foyers des crises à venir. L'Afrique est une poudrière qui ne demande qu'à exploser et les problèmes actuels avec l'Iran, la Syrie, Israël et la Palestine montrent les éventualités des conflits futurs. Le problème de l'accès à l'eau et aux hydrocarbures ne fait que confirmer cette hypothèse. Pourquoi évoquer les nouvelles menaces dans ce chapitre? Tout simplement parce qu'il faut prendre en compte l'idée qu'un jour des soldats Français seront probablement amenés à combattre des frères de sang sur les terres de leurs ancêtres. Lorsque que l'on connaît certaines interprétations du Coran on peut s'interroger sur leurs réactions sur le terrain en cas de tel conflit.

L'armée comme « milieu fermé » et compte tenu de ses spécificités rend particulièrement problématique une pratique rigoureuse de la religion musulmane. De plus l'idée que des militaires musulmans puissent un jour intervenir en terre musulmane contre d'autres musulmans n'est pas évidente à admettre.

Après l'analyse de ces problèmes, nous allons maintenant voir que l'islam semble difficilement s'accommoder du principe de laïcité.

## **2.2 - L'ISLAM DANS LES ARMEES FACE AU PRINCIPE DE LAÏCITE.**

La montée de l'islam bouleverse cependant ce qui semblait acquis. La loi de 1905 a été faite pour les quatre anciens cultes reconnus par le Concordat: catholique, luthérien, réformé et israélite. Elle ne pouvait évidemment pas prévoir l'émergence de la religion qui allait devenir la deuxième du pays, avec quatre à cinq millions de musulmans: une population largement issue de l'immigration et souvent fragilisée par des conditions de vie difficiles. Il faut que l'islam trouve sa place — toute sa place et pas davantage non plus — dans la République<sup>17</sup>. Et ce n'est pas chose aisée, car l'islam se satisfait mal, a priori, du principe de laïcité. Fondamentalement, il ne sépare pas la religion de la société: l'oumma est la

---

<sup>17</sup> Cet enjeu a déjà été souligné par Alain Boyer dans « La place et l'organisation du culte musulman en France », Etvdes, décembre 2001, p. 619-629

communauté des musulmans unie par des liens affectifs, de foi et aussi de droit avec la charia. A cet effet, tantôt l'autorité politique reçoit directement une fonction religieuse qui la légitime; tantôt, comme en Iran, elle est sous le contrôle de la hiérarchie religieuse. La seule exception notable est celle de la Turquie, où un Etat en principe laïque a été créé au forceps; celui-ci contrôle cependant l'exercice de la religion musulmane. De façon générale, donc, l'islam n'a l'expérience ni de la pluralité des religions, ni de la sécularisation de la société. Aussi lui est-il demandé, au nom de la laïcité, de faire une importante conversion culturelle pour admettre la pluralité religieuse et la liberté de conscience.

Jusqu'à une période récente, il faut bien reconnaître que le droit français avait peu suivi cette montée en puissance de l'islam et ne l'avait guère accompagnée pour un harmonieux développement. Trop souvent les lieux de culte sont parqués dans des locaux de misère, à de notables exceptions près, comme à Paris ou à Lyon; le financement des mosquées est laissé à la manne étrangère, faute de financement national adéquat; les imams sont généralement formés à l'étranger et peu au fait de nos réalités nationales, voire de notre langue. Pareille situation ne peut qu'entraîner rancœurs, sentiments d'injustice et risques de désordres qu'attise souvent la marginalisation en banlieue.

Après diverses tentatives inabouties pour mettre en place des structures représentatives de l'islam, N. Sarkozy<sup>18</sup>, en 2002, a joué le rôle d'un médiateur actif entre des parties souvent divisées mais réunies, pour l'occasion, en séminaire durant deux jours. Ainsi, par ce canal, l'Etat a aidé à construire l'instance d'organisation et de représentation de l'islam en France. C'est là, convenons-en, une conception extrêmement compréhensive de la laïcité, qui en vient à promouvoir la liberté religieuse dans le souci du bon ordre public. La loi de 1905 n'a aucunement empêché ce processus; mieux même: le Conseil français du culte musulman nouvellement élu s'est engagé à respecter la laïcité et à gérer l'application de la loi de 1905 pour ce qui le concerne. L'Etat a maintenant un partenaire pour ouvrir les dossiers qui mériteraient de l'être.

A la lumière de ce que nous venons de dire, compte tenu de la diversité des pratiques religieuses que nous avons évoqué précédemment et des différentes implications dans la religion des militaires musulmans, dans quelle mesure l'islam se trouve-t-il à même de fonder une identité collective? La notion de « communauté musulmane » reflète-t-elle une réalité pertinente dans le vécu des militaires musulmans? Au regard des origines diverses, l'appartenance à l'islam est, en principe, une source d'identification collective potentiellement

---

<sup>18</sup> Son livre, *La République, les religions, l'espérance* (Cerf, 2004, p. 64), insiste avec réalisme sur l'opportunité de voir émerger un islam de France

attirante pour les personnes issues de l'immigration maghrébine. Etant capable de dépasser les clivages ethniques, l'islam peut offrir les ingrédients nécessaires pour la construction d'un « nous ». Mais ce processus s'observe-t-il au sein de l'armée ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il est intéressant d'étudier le cas du porte avions « Charles De Gaulle » relaté dans l'enquête sur « les militaires issus de l'immigration ».

Un militaire musulman interviewé témoigne de la création d'une communauté musulmane dans les actes, constituée de quelques croyants (dont il ne donne pas le chiffre exact, mais il s'agit probablement d'environ une dizaine) qui se rencontrent pour discuter de religion et pour faire la prière ensemble. C'est une exception, mais elle est intéressante à considérer afin de voir comment et pourquoi une telle communauté se forme, et comment elle se positionne en termes d'allégeance. L'interviewé, qui est un sous-officier de la marine, faisait la prière de façon irrégulière avant de s'engager à l'armée. En tant que marin, il a arrêté, sauf pendant le ramadan où il « essayait » de la faire. C'est lors de son deuxième embarquement qu'il réaffirme sa pratique. Il remarque tout d'abord que beaucoup de ses collègues sont devenus pratiquants entre temps. Ce sera une rencontre avec un ami qui va jouer le rôle décisif pour qu'il recommence à faire la prière. La présence d'autres musulmans pratiquants a été cruciale : « A mon avis, en tant que musulman, vous rencontrez des frères musulmans qui viennent discuter avec vous pour vous rappeler un petit peu votre but dans ce monde. (...) J'ai parlé avec lui, et c'est vrai qu'il m'a remis les choses en place. Il m'a expliqué les valeurs religieuses : ça te coûte quoi de faire la prière ? » Avant cette rencontre, le sous-officier se laissait emporter par le train de vie militaire sur le bateau : sorties, alcool, cigarettes, bagarres etc. L'islam lui a permis de revenir sur le « droit chemin ». Cet ami rencontré a, pour sa part, eu une expérience similaire, mais dans le civil. Il a rencontré des musulmans croyants dans une mosquée et a depuis complètement changé sa vie. Grâce à cette rencontre décisive, notre marin commence à faire la prière, d'abord dans la chambre de son collègue, ensuite dans sa propre chambre. Son objectif est de ne pas gêner les autres. Il ne veut pas que les gens commencent à « parler de lui ». Sur le bateau il y a tout un groupe de musulmans, pour la plupart des jeunes CCM/EICD, qui se réunissent de temps en temps et de façon spontanée, dans leur chambre, afin de parler de religion et, quand c'est l'heure, parfois pour faire la prière.

Cet exemple, même si, d'après l'enquête, il fait office de cas d'espèce, est symptomatique du danger que représente l'islam en tant que communauté. En effet, il résume à lui seul les dérives que peuvent entraîner la création d'une communauté non contrôlée au

sein d'une enceinte militaire. Un pratiquant, qui a été conquis par la pratique de l'islam dans le milieu civil par des autorités religieuses non contrôlées et dont on ne connaît pas la teneur des discours, s'infiltrer dans la communauté militaire, arrive à convaincre d'autres militaires des vertus de l'islam, et forme petit à petit une communauté clandestine qui se réunit sans que les autorités militaires soient au courant de leurs pratiques et des discours qu'ils tiennent.

Il est évident que de telle pratique ne peuvent pas être tolérées au sein de nos armées car les dangers de mutinerie, de désertion, de désobéissance voire de sabotage sont flagrants.

De plus, les arguments développés dans l'enquête pour expliquer de tels agissements, même s'ils sont fondés, sont loin d'être rassurants car ils sont indissociables de la spécificité du métier de soldat. En effet, les auteurs de l'enquête avancent le désœuvrement en opération et le contexte de milieu fermé où l'on reste longtemps avec les mêmes personnes, où l'on se rencontre et se côtoie comme terrain favorable au prosélytisme. Mais les militaires en opération sont souvent en milieu fermés et les moyens de distractions lors des moments libres sont selon les endroits de déploiements assez limités.

A cette étape du mémoire, il semble d'ailleurs utile de porter un regard critique de l'enquête de Catherine Withol De Wenden et de Christophe Bertossi sur « les militaires Français issus de l'immigration » menée au profit du Centre d'Etude en Sciences Sociales de la Défense (C2SD).

### **2.3 - ANALYSE CRITIQUE DE L'ENQUÊTE MENEÉE AU PROFIT DU C2SD.**

Depuis qu'elle s'est professionnalisée, l'armée compte de plus en plus de militaires issus de l'immigration. Leur proportion est mal connue, les recensements selon des critères ethniques étant interdits en France. Ces nouveaux militaires, de culture musulmane pour la plupart, représenteraient cependant entre 10 % et 20 % des corps. Cherchant à en approfondir sa connaissance, la défense a chargé l'Institut français des relations internationales (IFRI) d'une enquête sur ces nouvelles recrues volontaires. Cette enquête a été conduite par Catherine Withol De Wenden<sup>19</sup> et Christophe Bertossi<sup>20</sup> au profit du Centre d'Etude en Sciences Sociales de la Défense (C2SD).

---

<sup>19</sup> Directeur de recherche au CNRS (CERI) et Docteur en science politique (Institut d'Etudes Politiques de Paris), Catherine Withol de Wenden est à la fois politiste et juriste. Elle travaille depuis vingt ans sur différents thèmes liés aux migrations internationales. Elle a également mené de nombreuses études de terrain et dirigé différentes recherches comparatives, principalement européennes. Elle a été consultante pour l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et "external expert" pour l'UNHCR.

S'appuyant sur une centaine d'entretiens semi-directifs réalisés entre mars et juillet 2004, cette recherche, qui a été rendue publique à la fin de l'année 2005, avec plus d'un mois de retard sur la date de publication initialement prévue, bouscule nombre d'idées reçues. Elle relève les réticences d'une partie de la hiérarchie face à la pratique musulmane et, plus généralement, une vaste suspicion à l'égard de ces nouveaux militaires issus de l'immigration, dont la loyauté est sans cesse questionnée.

D'après les auteurs, la pratique de l'islam relève de la sphère privée. Elle n'est en rien prosélyte. Elle s'efface bien souvent devant les nécessités professionnelles. Le degré de pratique et les combinaisons à trouver entre interdits alimentaires, prière et jeûne, se déclinent au cas par cas, selon les individus et les circonstances. Les militaires qui se déclarent musulmans ne revendiquent ainsi aucune pratique collective<sup>21</sup>. Tout au plus souhaiteraient-ils le respect de leurs pratiques alimentaires. Aucune dérive communautariste n'est donc observée, d'autant que les intéressés se disent fortement attachés au principe de la laïcité. Les chercheurs n'ont pas relevé de trace d'expression d'une identité collective musulmane : les *"solidarités communautaires ne se reforment pas dans l'enceinte militaire"*. La volonté et parfois la nécessité ressentie d'être exemplaires entrent en résonance avec les injonctions de l'islam. Etre un bon musulman c'est être un bon militaire. Ils jugent sévèrement ceux qui mettraient en avant leur identité culturelle ou religieuse dans le cadre du travail. Ils souhaitent plutôt une reconnaissance de leur droit à l'égalité. Au travers des relations de l'armée avec l'islam se pose la question du traitement égalitaire des religions dans les institutions républicaines.

Il convient cependant en premier lieu d'analyser le panel de militaires interrogés lors de cette enquête. L'analyse a porté sur 54 entretiens de militaires issus de l'immigration: 14 pour la gendarmerie, 17 pour l'armée de terre, 8 pour l'armée de terre et 15 pour la marine. Parmi, les 54 personnes interrogées, seules 20 se déclarent musulman pratiquant. Hors, sur les 54 personnes interrogées, seules 17 ont un niveau scolaire inférieur au baccalauréat et sur les 17 personnes de l'armée de terre interrogées seules 6 ont un niveau inférieur au baccalauréat. Ce pourcentage, surtout dans l'armée de terre, ne reflète pas la réalité. En effet, aujourd'hui l'armée de terre recrute énormément chez les hommes du rang. Cette catégorie est souvent

---

<sup>20</sup> Chercheur à l'Ifri, Christophe Bertossi est docteur en science politique de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence (2000). Il est chercheur associé au *Centre for Research in Ethnic Relations* de l'université de Warwick (Grande-Bretagne), au *Centre for Comparative Immigration Studies* de l'université de Californie-San Diego (Etats-Unis) et au Laboratoire des Sciences Sociales du Politiques de l'IEP de Toulouse.

<sup>21</sup> L'exemple du Charles de Gaulle cité dans le paragraphe précédent fait, selon les auteurs de l'enquête, office de cas d'espèce.

issue des banlieues et a dans la plupart des cas, un niveau scolaire bien inférieur à celui du baccalauréat. Cette population représente exactement celle décrite dans les paragraphes précédents, vulnérable à la pratique d'un islam fondamentaliste et radical. De plus, pour ces jeunes, leur fidélité sans faille au drapeau français peut sembler douteuse contrairement à ce qui découle de l'enquête. En effet, pour ces jeunes issus de l'immigration, l'armée représente d'abord un emploi et une rémunération stables. Elle est vécue comme une deuxième chance, une occasion de se laver d'éventuels petits délits commis avant leur engagement et surtout de se professionnaliser alors qu'ils ont des parcours scolaires irréguliers. Il est d'ailleurs très inquiétant d'entendre des militaires interviewés dire qu'ils ne sont pas certains de vouloir participer à certains conflits. Cela est d'ailleurs mentionné dans l'enquête. Si la double nationalité n'apparaît pas du tout comme un facteur qui pourrait remettre en question l'allégeance envers la France, l'appartenance à deux cultures (quelle soit formalisée par une nationalité ou pas) peut devenir un enjeu quand il s'agit de partir en OPEX<sup>22</sup>, puisqu'il se peut qu'il y ait alors un contact direct avec la culture d'origine. Dans le cas utopique d'un conflit entre la France et le pays d'origine ou d'une intervention internationale dans le pays d'origine avec participation de l'armée française, une partie des enquêtés exprime des réserves quant à leur allégeance, en disant qu'ils préféreraient alors ne pas participer pour ne pas se retrouver face à un « conflit des appartenances ». Un militaire, par exemple, est allé consulter un imam avant de s'engager en Afghanistan afin d'être sûr que cette intervention n'entrerait pas en conflit avec ses convictions religieuses. Là encore, à la lumière de ce que nous vu précédemment, nous pouvons dire qu'une telle attitude peut être dangereuse car un imam peut dire des choses très différentes en fonction de l'interprétation qu'il fait du Coran. Ce n'est pas le cas pour cet exemple cité dans l'enquête mais qu'elle aurait été la réaction si l'imam lui avait déconseillé de participer à ce conflit. En tant que soldat, aurait-il pu refuser de combattre. Qu'elle aurait pu être sa réaction dans le feu de l'action. Lorsque l'on participe à des combats, il faut être certain de la réaction de ses hommes.

Les doutes exprimés par ces militaires sont plus qu'inquiétants. Lorsque l'on choisit le métier de soldat, il est bien sûr inenvisageable de se réserver le choix des conflits auxquels on souhaite participer. Imaginons qu'un régiment de l'armée de terre soit désigné pour participer à un conflit et qu'au dernier moment une partie du régiment refuse de partir par conviction personnelle et religieuse. Cela n'est évidemment pas possible. Ou pire encore, comment être certain que ces jeunes n'aient pas un comportement prosélyte envers leurs

---

<sup>22</sup> Opération extérieure.

camarades. Confirmée par les uns, mais démentie par le porte-parole de la défense, la mutinerie d'une soixantaine de jeunes engagés volontaires protestant contre leurs conditions de vie sur le porte-avions Foch, en mai 1999 est peut être une conséquence de prosélytisme.

Nous avons vu que la pratique rigoureuse de l'islam au sein de l'armée française pose plusieurs problèmes. Un premier problème lié directement à cette pratique et aux impératifs qu'elle entraîne : restrictions alimentaires, ramadan, prières ; un second est lié au fait que l'islam dissocie difficilement l'autorité religieuse de toute autre autorité. Ceci va à l'encontre du principe de laïcité instauré dans notre république et à fortiori dans nos armées. Enfin, l'enquête menée au profit de nos autorités ne semble pas cerner de façon exhaustive les problèmes et les dangers que soulève l'émergence de l'islam dans nos armées. En effet, les personnels interrogés ne représentent pas la population la plus concernée par ce phénomène, c'est à dire les militaires du rang. Enfin, il ne faut pas que la pratique « non contrôlée » de l'islam soit à l'origine de « guerres de religions » au sein de nos armées et malheureusement certains entretiens relatés dans l'enquête laissent entrevoir ce danger : « *continent (Coëtquidan), c'est quand même un bon fief catho tradi.(...) Je crois qu'il y a de la discrimination à l'entrée, dans les concours d'écoles d'officiers, parce que quand même ils recherchent des caricatures. Je veux dire, ils s'aiment bien entre eux* ».

C'est pour éviter ces dérives qu'il est indispensable d'étudier maintenant les moyens dont dispose nos armées pour gérer au mieux l'émergence de l'islam.

### **3 - COMMENT GERER L'EMERGENCE DE L'ISLAM DANS LES ARMEES?**

Gérer l'émergence de l'islam dans nos armées est aujourd'hui incontournable. En effet, d'une part cette émergence est bien réelle et ce phénomène ne pourra que s'amplifier, d'autre part, la pratique de l'islam au sein de nos armées n'est pas sans poser quelques problèmes qu'il est nécessaire de gérer dès maintenant si les autorités ne veulent pas être dépassées par l'ampleur du phénomène.

Dans un entretien accordé au journal La Croix et publié le 18 mars 2005, Le ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie résume parfaitement cet état de fait : « Nous prenons en

compte une réalité. Dans les armées, aujourd'hui, il y a aux côtés des catholiques, des protestants et des juifs, des musulmans. Dans la mesure où le premier rôle des aumôniers est d'accompagner sur le plan religieux les militaires qui le souhaitent, il est normal de répondre à cette aspiration dans les conditions prévues par la loi. Sinon, il y a un risque de pratiques clandestines, non contrôlées, contraires au principe de la laïcité qui s'applique aux armées comme à l'ensemble de la fonction publique. La décision de créer une aumônerie musulmane permet d'aller dans un contexte serein au devant d'une demande, même si jusqu'à présent elle est peu exprimée ».

Mais si prendre en compte cette réalité est indispensable, encore faut-il savoir comment le faire et la création d'un poste d'aumônier musulman aux armées n'est peut-être pas suffisant pour gérer efficacement le phénomène. Pour étudier comment les armées peuvent évoluer pour gérer efficacement ce phénomène, il est intéressant d'analyser comment par le passé nos armées ont pris en compte les militaires musulmans, quel rôle majeur peut jouer l'aumônerie militaire et enfin, nous verrons quelles évolutions nos armées peuvent adopter afin de s'adapter efficacement à ce phénomène.

### **3.1 - LES MUSULMANS DANS L'ARMÉE FRANÇAISE D'HIER À AUJOURD'HUI.**

Dans les pays Musulmans où elle a exercé sa souveraineté, la France a engagé dans ses armées, comme soldats de métier, conscrits, ou supplétifs des ressortissants des populations autochtones.

En même temps, elle a souvent confié à l'autorité militaire l'administration de ces populations.

#### **3.1.1 - Historique**

Le véritable précurseur de l'engagement des Musulmans, si l'on fait abstraction des Croisades<sup>23</sup> et de la défense de Gorée en 1765, est le général Bonaparte qui, au cours de la campagne d'Égypte, recrute des déserteurs turcs et des cavaliers palestiniens, crée un régiment de Dromadaires et ramène en France des chasseurs d'Orient et des Mameluks de la Garde<sup>24</sup>. Lors de la conquête de l'Algérie, des unités de zouaves et de chasseurs d'Afrique sont créées dès 1830 et 1831, puis des auxiliaires sont recrutés en 1835 dans les compagnies d'infanterie;

---

<sup>23</sup> Musulmans engagés par Tancrede et Renaud de Châtillon. Turcoples des Templiers.

<sup>24</sup> À partir de 1806, le lieutenant Selve organise l'armée égyptienne de Muhamed Ali, et le capitaine Boutin celle du Vizir de Constantinople. Des troupes illyriennes sont levées en Dalmatie par Napoléon.

ce sont les fameux turcos, devenus tirailleurs en 1841, et dont le modèle sera reproduit au Sénégal en 1857, au Tonkin en 1879 et à Madagascar en 1895. Le corps des spahis est mis sur pied en 1843 et les compagnies méharistes en 1894. Des «Bureaux arabes», auxquels succéderont les «Affaires indigènes», administrent les territoires militaires à partir de 1844. En 1908, le général Lyautey crée les goums marocains. En 1912 enfin, la conscription est instituée en Algérie.

Auxiliaires ou réguliers, ces combattants ont été engagés au XIXe siècle dans toutes les campagnes militaires de la France, Algérie, Crimée, Italie, Indochine, Mexique, Tunisie et Madagascar. 13900 Musulmans sont engagés dans les combats de 1870-1871. En 1914-1918, 176000 Musulmans d'Algérie dont 86500 engagés volontaires, sont sous les drapeaux. À leur côté, 40000 Tunisiens sont mobilisés. En 1939-1940, 123000 Algériens sont engagés dans la guerre en France. En 1942- 1945, quinze classes, comprenant 233000 Musulmans, sont mobilisées en Afrique du Nord et constituent «l'Armée d'Afrique»<sup>25</sup>. Les successeurs de cette armée servent ensuite dans les unités régulières de tirailleurs, spahis ou chasseurs d'Afrique. En 1953, une trentaine de bataillons nord-africains combattent en Indochine.

Parallèlement, et en partant de l'infanterie de marine, Faidherbe et Gallieni ont formé des bataillons de tirailleurs sénégalais qui, de 1852 à 1892, établissent l'ordre colonial en Afrique occidentale et équatoriale, au prix d'opérations qui eurent leurs heures de gloire mais aussi leur part d'ombre. Créée en 1900, l'armée coloniale constitue la Force noire sur laquelle le général Mangin fonde les plus grands espoirs. Dix bataillons sont engagés sur le front français en 1914, ils sont quarante-deux en 1918, plus vingt-trois dans l'armée d'Orient. En 1939, dix divisions d'infanterie coloniale (D.I.C.) sont sur pied et, en novembre 1943, 80000 Africains sont engagés sur les théâtres d'opérations contre l'Axe. Plusieurs bataillons participent ensuite aux conflits d'Indochine et d'Algérie.

Au début de la guerre d'Algérie, le recrutement des combattants musulmans rencontre des difficultés en raison de la propagande nationaliste, de l'indépendance accordée au Maroc et à la Tunisie et des menaces terroristes.

Des Sections administratives spécialisées (S.A.S.) retrouvent alors la tradition des Bureaux arabes. L'amélioration de la situation en 1959 (plan Challe et barrages frontaliers) permet une rapide montée en puissance des soldats réguliers et supplétifs (harkis, moghaznis, autodéfenses, etc...). Mais à partir de 1961, la perspective des négociations se traduit par la

---

<sup>25</sup>L'Armée d'Afrique comprenait en outre, 176000 hommes issus des vingt-sept classes d'âge (de 19 à 45 ans) mobilisables parmi les Français d'Afrique du Nord, soit 16,40 % de la population.

démobilisation des combattants musulmans, dont beaucoup subissent en 1962 les représailles des rebelles. Une minorité de survivants est rapatriée en métropole de 1962 à 1965.

### 3.1.2 - Caractéristiques des combattants musulmans

La mobilisation sélective de combattants musulmans, limitée par rapport à la ressource démographique, procure aux armées françaises un appoint d'effectifs conséquents lors des deux guerres mondiales, des guerres d'Indochine et d'Algérie. Cette participation varie selon les territoires d'origine, Afrique du Nord ou Afrique noire. Leur rusticité, leur aptitude au combat en montagne et dans le désert, en font des combattants redoutables, qui doivent être bien encadrés pour éviter les excès : razzia, prise de butin et d'otages. Les taux de pertes confirment leur courage au combat. Ils se distinguent en 1870 à Wissembourg et Froeschwiller, ainsi que sur le front de 1914 en France. Ils prennent une part importante aux campagnes de Tunisie et d'Italie ainsi qu'au débarquement de Provence. En Algérie, l'efficacité des commandos de chasse est reconnue. Les relations, non exemptes de paternalisme, entre les cadres militaires et les Musulmans se caractérisent par la fidélité au chef, par la fraternité d'armes et le souci de promotion humaine. Les officiers sont parmi les premiers à développer la connaissance scientifique des populations indigènes. Admiratifs envers la piété des Musulmans, ils observent avec inquiétude la montée de l'islamisme. Ils sont attachés à leurs subordonnés, défendent leurs intérêts quand ils sont traités de façon inégalitaire et s'opposent aux politiques d'abandon

### 3.1.3 - Survivances et imitations

La décolonisation, lorsqu'elle a été violente, a généralement rompu les liens entre l'armée française et les peuples musulmans. Cependant certains cadres africains de l'armée, fidèles aux valeurs qui leur ont été inculquées, participent au développement politique et économique de leur pays, tandis que des coopérants militaires forment leur armée et que les soldats français de la paix perpétuent la tradition humanitaire de leurs aînés. Bien que les 1ers régiments de tirailleurs et de spahis aient conservé les traditions de leur corps d'origine, il n'existe plus dans l'armée française d'unité de recrutement musulman. Les jeunes Français d'origine maghrébine, après avoir été tentés de faire leur service en Algérie, conformément à l'accord Mauroy-Ibrahimi de 1983, optent désormais dans leur très grande majorité pour le

service dans l'armée française. Ils en seront dispensés en l'an 2003, mais auront la possibilité de s'engager, comme un certain nombre l'a fait lors de la guerre du Golfe<sup>26</sup>.

En Algérie, le colonel Boumediene a fait appel dans les années 1960-1970 à d'anciens cadres de l'armée française pour encadrer les Centres d'instruction de l'A.N.P. En revanche, les anciens supplétifs sont toujours rejetés par l'opinion algérienne, et par le pouvoir, qui accuse même les fils de harkis de fomenter des actes de vengeance dans le cadre des groupes armés islamistes.

Au début de 1989, le roi Hassan II répond aux détracteurs de la mosquée de Casablanca : «je vais encore vous surprendre, j'en arrive dans ces moments-là, tenez-vous bien, à regretter ces contrôleurs civils et ces officiers des Affaires indigènes qui, sous le régime honni de la colonisation, n'en avaient pas moins une connaissance intime de l'âme marocaine et de l'islamisme qui l'irrigue... ».

Dernière survivance, la recreation en Mauritanie, avec l'aide d'officiers français, d'un escadron blanc dont les méharistes bénéficient de moyens modernes (U.L.M. et G.P.S. de positionnement).

Aujourd'hui la présence de jeunes français issus de l'immigration dans l'armée n'est pas quantifiable. Officiellement, aucune donnée ne mentionne l'origine des engagés. Retranchée derrière la loi du 6 janvier 1978, dite Informatique et libertés, qui interdit ou limite «les possibilités d'enregistrement et de conservation de certaines informations sensibles (informations qui directement ou indirectement font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes)<sup>27</sup>», l'institution assure garantir l'égalité de représentation de la société française. Leur présence est cependant estimée à entre 10% et 20% des effectifs selon les cas.

Nous avons vu que la France a, outre sa tradition des troupes coloniales, l'expérience des harkis et de la légion étrangère, mais elle se pose d'une façon radicalement différente aujourd'hui : ces nouveaux soldats sont français ; ils sont aussi, pour une partie d'entre eux, double nationaux ; ils revendiquent le respect de leur identité religieuse et culturelle tout en manifestant fortement leur loyalisme et leur adhésion aux valeurs républicaines.

La réforme concernant les aumôneries aux armées tend à renforcer leur rôle, notamment par la prise en compte de ces évolutions.

---

<sup>26</sup> De 1982 à 1997, 35040 jeunes ont fait l'option algérienne, mais seulement 1635 ont été appelés. L'option constitue en fait un moyen d'échapper à tout service. En 1995, pour 875 options, trente jeunes ont été appelés.

<sup>27</sup> Rapport du Conseil d'Etat, in *Etudes et documents*, n° 47, La Documentation française, Paris, 1995.

### 3.2 - QUEL RÔLE POUR LES AUMÔNERIES AUX ARMEES.

Dans un entretien accordé à La Croix le 18 mars 2005, Michèle Alliot-Marie définit parfaitement le rôle d'un aumônier militaire : « *dans les opérations extérieures, les militaires sont confrontés, moralement et spirituellement, aux grands problèmes de la vie et de la mort et l'aumônier est celui à qui ils peuvent s'adresser, quelle que soit leur religion ou même leur absence de religion. Les armées vivent au quotidien cet esprit de tolérance qui, au-delà des pratiques religieuses, réunit les hommes et les femmes dans une même recherche de spiritualité* ». Elle justifie également la création d'une aumônerie musulmane en ces termes : « *Nous prenons en compte une réalité. Dans les armées, aujourd'hui, il y a aux côtés des catholiques, des protestants et des juifs, des musulmans. Dans la mesure où le premier rôle des aumôniers est d'accompagner sur le plan religieux les militaires qui le souhaitent, il est normal de répondre à cette aspiration dans les conditions prévues par la loi. Sinon, il y a un risque de pratiques clandestines, non contrôlées, contraires au principe de la laïcité qui s'applique aux armées comme à l'ensemble de la fonction publique. La décision de créer une aumônerie musulmane permet d'aller dans un contexte serein au devant d'une demande, même si jusqu'à présent elle est peu exprimée* ». En effet, il y a, pour les armées, dans le « religieux », un aspect utilitaire et psychosocial important, une approche de sens indispensable, expliquant au minimum une neutralité bienveillante. Les aumôniers ont un rôle différent de celui du psychologue car ils ne répondent pas aux mêmes problématiques. Un psychologue peut intervenir et aider les militaires après un choc. Un aumônier les aide dans leur quotidien à répondre à leur besoin de dépassement, à leur engagement et à ses conséquences. Les militaires choisissent leur métier pour servir une cause - leur patrie, le drapeau, la paix - un idéal qui les dépasse. Des hommes qui, en pleine force de l'âge, disent qu'ils sont prêts à mourir pour leur pays ne relèvent pas des conseils d'un psychologue, mais ils ont parfois besoin de quelqu'un à qui exprimer les interrogations qui peuvent en découler, en particulier quand ils sont confrontés à la mort, celle qu'ils peuvent recevoir, celle qu'ils peuvent être amenés à donner. C'est la raison pour laquelle il fallait créer le poste d'aumônier musulman pour aider les militaires musulmans à répondre à leurs doutes, leurs interrogations. Car la mission de l'aumônier est double : être à la fois un soutien spirituel des hommes et un conseil auprès du commandement. L'aumônier, comme le médecin, est aussi celui qui perçoit et connaît les fragilités des hommes particulièrement en opération extérieure. Là encore, le rôle de l'aumônier musulman sera important, car en plus d'aider spirituellement les militaires musulmans, leur rôle pourra être de contrôler l'islam auquel ils adhèrent. Comme nous

l'avons vu, il y a un risque de pratiques clandestines, non contrôlées, contraires au principe de la laïcité qui s'applique aux armées comme à l'ensemble de la fonction publique. La décision de créer une aumônerie musulmane permet d'aller dans un contexte serein au devant d'une demande qui ne pourra être que croissante, même si jusqu'à présent elle est peu exprimée. Elle permettra également d'intervenir rapidement en cas de dérives prosélyte, intégriste ou communautariste. Une considération égale pour tous les cultes garantit de se prémunir d'un communautarisme dangereux. L'aumônier veillera au respect des règles : tout signe religieux - sauf évidemment celui que l'aumônier porte pour être reconnu - continue d'être interdit et le culte doit se pratiquer en dehors des heures de service. La laïcité est primordiale dans l'institution militaire mais la pratique de la religion souvent indispensable.

L'année 2005 a vu un changement de statut des aumôniers militaires avec une véritable définition de leur rôle. Pour la première fois, en effet, il est reconnu que les aumôniers militaires, en plus de la demande de culte à laquelle ils doivent répondre, peuvent apporter un soutien plus large au personnel comme au commandement. Pour la première fois encore, il leur est accordé un grade spécifique et hors hiérarchie : assimilés à des officiers, ils sont soumis à un avancement à l'ancienneté avec soldes afférentes. Pour la première fois enfin, et surtout, il est stipulé qu'ils doivent être disponibles et aptes – d'abord sur un plan médical – pour accompagner les forces lors des missions à l'étranger. Pour cette raison de professionnalisation de l'armée, mais également pour une plus grande adhésion à l'institution militaire, l'aumônier n'aura plus qu'un statut militaire et ne pourra plus préférer un statut civil. Dans la pratique, cela devrait l'amener à être toujours plus proche des soldats, jusque dans les situations les plus tragiques. Ce fut le cas en novembre dernier en Côte d'Ivoire, quand l'aumônier a pu accompagner les hommes du casernement français de Bouaké, après la mort de neuf de leurs camarades tués par un bombardement de l'aviation ivoirienne.

Il y a aujourd'hui 233 aumôniers militaires en équivalent temps plein, à savoir 176 catholiques, 37 protestants et 20 israélites. 120 d'entre eux ont un statut militaire, et 113 un statut civil (temps plein, temps partiel, bénévole). Une période transitoire doit permettre aux aumôniers civils qui en sont aptes de basculer dans le statut militaire.

En créant la fonction d'aumônier en chef musulman, l'arrêté du 18 mars 2005 vient consolider les principes républicains de liberté de culte et de non-discrimination que l'armée française s'est toujours fait un honneur de respecter. Il permet également de ne pas priver d'un soutien spirituel indispensable les militaires musulmans de plus en plus nombreux.

Néanmoins, cette nomination doit également s'accompagner d'autres réformes.

### 3.3 - LES AUTRES EVOLUTIONS POSSIBLES.

#### 3.3.1 - vers une révision de la loi informatique et liberté

Aujourd'hui, la présence de militaires musulmans dans l'armée n'est pas quantifiable. Officiellement, aucune donnée ne mentionne l'origine des engagés. Retranchée derrière la loi du 6 janvier 1978, dite Informatique et libertés, qui interdit ou limite « les possibilités d'enregistrement et de conservation de certaines informations sensibles (informations qui directement ou indirectement font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes)<sup>28</sup>», l'institution ne peut garantir le nombre exact de musulmans dans l'armée française. Chef du centre d'information et de recrutement de l'armée de terre (Cirat) à Tours en 2001, le capitaine Robischung accepte à titre exceptionnel d'interpréter les patronymes des engagés passés depuis deux ans par son centre : « Sur 250 recrues, 4 % sont d'origine maghrébine. ». Il semblerait cependant aujourd'hui que selon les corps, 10 à 20 % des recrues seraient aujourd'hui d'origine maghrébine dont la majorité de religion musulmane. Hors, il est indispensable de s'intéresser au phénomène en raison des particularités de cette religion.

Cependant, pour pouvoir gérer de manière efficace le phénomène, encore faut-il le connaître parfaitement. Ceci n'est pas le cas aujourd'hui notamment en raison de cette loi du 6 janvier 1978. Peu savent que les archives de l'ex-service historique de l'Armée de terre<sup>29</sup> montrent qu'il fut déjà largement question d'une aumônerie musulmane en 1939, ce qui ne se fit pas parce qu'il semble qu'il n'y avait pas vraiment de demande ! Mais à cette période, le phénomène était connu car les musulmans au sein de l'armée française venaient des anciennes colonies françaises. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La seule façon de connaître le phénomène est, contrairement à ce que prévoit la loi, de répertorier la religion des recrues même si certains pensent autrement.

La «laïcité» dans les Armées? Quel est donc le problème ? Il est surprenant de constater comment les «experts» du sujet reconnaissent ne pas y avoir vraiment réfléchi. La Commission Stasi n'y fait qu'à peine allusion ! A-t-elle seulement auditionné un seul

---

<sup>28</sup> Rapport du Conseil d'Etat, in *Etudes et documents*, n° 47, La Documentation française, Paris, 1995.

<sup>29</sup> Devenu département du Service Historique de la Défense en janvier 2005

militaire?<sup>30</sup> Mais finalement si la laïcité dans les Armées n'a guère attiré l'attention, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas vraiment de problème? Ou parce qu'il n'y a pas eu besoin de réunir commissions et autres pour régler les éventuels problèmes? « Legio patria nostra », le drapeau, les traditions, la « fraternité » d'armes, effacent les éventuelles différences communautaires, y compris lors de la confection des...crèches de Noël ! On ne peut plus aujourd'hui raisonner de la sorte. De plus en plus de militaires, l'enquête du C2SD y fait référence, contestent par exemple les traditions précédemment évoquées telle que les fêtes des saints patrons comme la Sainte Geneviève dans gendarmerie. Il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence : les militaires reflètent la société française y compris son caractère de plus en plus hétéroclite. Il est donc fondamental de pouvoir répertorier les spécificités de chacun afin de gérer convenablement le personnel. Il faut par exemple faire attention à ne pas constituer d'unités ou de corps où se retrouverait une trop forte population de même confession afin de ne pas créer de communautarisme au sein de nos casernes.

Il paraît donc nécessaire de réformer la loi du 6 janvier 1978 afin de suivre les évolutions des différentes populations pour vérifier par exemple qu'elles ne font l'objet d'aucunes discriminations (ni positive ni négative) et afin d'optimiser l'utilisation de leurs compétences lors d'interventions des théâtres d'opérations particuliers.

L'armée - bloquée comme le reste de la société derrière le principe d'indifférence aux appartenances religieuses, ethniques ou culturelles - n'a pas véritablement pu promouvoir la constitution d'un corps pluriel. La chose se fait, timidement, d'elle-même. Pourtant, en poursuivant cette mise sous silence des particularismes et en négligeant l'importance d'une juste présence de toutes les composantes de la société française dans ses corps décisionnaires, la République exacerbe d'elle-même les contradictions de son modèle d'intégration.

La réforme de cette loi doit également s'accompagner d'une politique de recrutement et de gestion du personnel commune aux trois armées.

---

<sup>30</sup> Notons toutefois l'initiative du général commandant l'École d'Application d'Infanterie qui, en mai 2001, a organisé, pour ses officiers-élèves, un séminaire sur le sujet, réunissant les représentants des diverses confessions et quelques officiers. « *Laïcité et pratique religieuse dans la vie militaire au service de l'Etat* » (EAI 2001)

### 3.3.2 - développement d'une politique commune

Aujourd'hui, chaque corps des 4 armées a développé sa propre stratégie à l'égard des jeunes les moins favorisés, parmi lesquels on en compte beaucoup d'origine maghrébine et de musulmans.

La marine a créé un contrat court (deux ans non renouvelable) pour des fonctions peu spécialisées, mais l'afflux de candidatures en provenance des « quartiers » l'a conduit à « réviser ses critères de sélection ». L'armée de l'air a conçu un contrat de militaire technicien de l'air (MTA), avec une durée maximale de service de huit ans (quatre ans renouvelable une fois) et la possibilité pour un petit nombre de devenir sous-officiers - les plus cyniques ont décliné MTA en « Marocain, Tunisien, Algérien ». Avec la professionnalisation, l'armée a ainsi abandonné son rôle de « creuset de la nation ». Pour le député socialiste Bernard Grasset, membre de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, « l'armée n'est tout simplement plus là pour faire du social, elle est en pleine restructuration et pare au plus urgent ». Et le plus urgent aujourd'hui c'est de satisfaire ses besoins en soldats dans une période où l'engouement des jeunes pour l'armée est en diminution. Il faut cependant, dans une société où les jeunes issus de l'immigration sont en nombre croissant, rester vigilants sur le fait que notre institution doit d'être le reflet le plus juste de cette société.

Faute de répondre à ce défi, l'armée pourrait se transformer insidieusement, à l'instar de sa consœur britannique<sup>31</sup>, en un corps de « petits blancs » et s'exposer ainsi à de nombreuses critiques de l'extérieur mais pire encore, de l'intérieur..

Outre-manche, cette image « toute blanche » et « souvent raciste » de l'armée a suffisamment inquiété pour que soit adopté, en 1998, un Plan d'action pour l'égalité des chances (Army's Equal Opportunity Action Plan). « Depuis trois ans, les Britanniques se sont assigné comme objectif d'accroître de 1 % par an la part des minorités dans leur armée pour atteindre la proportion des minorités en Grande-Bretagne » (les recensements comportent l'origine ethnique et la religion), explique M. Heisbourg<sup>32</sup>. La méthode peut être discutée. Mais des salles de prière apparaissent dans les casernes, le respect des prescriptions alimentaires est effectif, et la police londonienne vient d'autoriser ses membres musulmans à porter le voile. Sans en arriver jusque là puisque la loi de 1905 sur la laïcité l'interdit, il est nécessaire de s'inspirer de cette politique pour ne pas être accusé de discrimination.

---

<sup>31</sup> Débat au Sénat sur les conséquences de la professionnalisation sur le service national, 3 avril 1997.

<sup>32</sup> Directeur de la Fondation pour la recherche stratégique

D'ailleurs, certains militaires interrogés dans le cadre de l'enquête menée au profit du C2SD y font directement allusion, les extraits des entretiens cités ci-dessous l'attestent.

« Les officiers de marine sont quand même un peu orientés, comment dire catholiques, traditionnels et cela me semble aller un peu à l'opposé des idéaux républicains » (marine).

« Il y a des messes. Ils ne permettent même pas aux musulmans de ne pas manger de porc : s'il ne veut pas manger de porc, il a qu'à rentrer chez lui » (marine).

« Je crois qu'il y a de la discrimination à l'entrée, dans les concours d'écoles d'officiers, parce que quand même ils recherchent des caricatures.» (Armée de terre).

Avec la professionnalisation, l'armée s'interroge donc sur la nouvelle relation qu'elle entretient désormais avec la nation : doit-elle être à l'image de celle-ci, symbole d'universalisme et d'unité mais aussi de diversité et de respect des différences ou au service de la nation, sans souci d'une quelconque représentativité ? Les avis sont partagés, dans la hiérarchie comme chez les hommes du rang. Pour les uns, la garantie démocratique de l'armée réside dans une fidélité sociologique de l'armée à la nation : l'enjeu est d'inventer un modèle d'armée professionnelle à la française, sans entrer cependant dans une logique de discrimination positive. Pour d'autres, les militaires issus de l'immigration sont soldats de France et on ignore complètement leurs origines : l'armée est une grande famille et un instrument de promotion sociale qui peut ainsi empêcher les expressions de communautarisme. Dans ce jeu de questionnements, se jouent quelques-uns des attributs symboliques de l'idéal républicain. L'armée, symbole d'exemplarité pour la cohésion nationale et la citoyenneté, peut ainsi donner l'image des valeurs de la France, tant à l'intérieur de la société française que dans ses opérations à l'extérieur, offrant le spectacle d'un pays tolérant et respectueux des appartenances, proposant à des minorités souvent défavorisées et discriminées l'occasion de se réaliser grâce à une réelle égalité des chances.

Une réforme de la loi de 1978 ainsi que le développement d'une politique de recrutement et de promotion commune aux quatre armées sont donc indispensables. Mais ces deux mesures envisageables pour gérer dans de bonnes conditions l'émergence de l'islam dans nos armées doit s'accompagner de la mesure qui paraît-être la plus importante : l'esprit de corps.

### 3.3.3 - Importance de l'esprit de corps.

Dans 15 ans, en France, seul 20% des naissances seront d'origines européennes. La société française va donc devenir de plus en plus hétéroclite. On peut donc légitimement s'interroger sur les motivations qui vont pousser les jeunes de demain à rejoindre les rangs de nos armées, et notamment sur leur fibre patriotique. On peut douter, excepté peut être pour certains, que se soit l'amour du drapeau, le devoir de mémoire envers nos anciens voire la volonté de défendre la France qui poussent les jeunes issus de l'immigration à s'engager ; Quel est l'attachement sentimental de ces jeunes à la terre française qui n'est pas la terre de leurs ancêtres ?

L'une des forces de nos forces armées est la cohésion de ses hommes et femmes autour des valeurs communes que sont l'amour de la patrie au sens noble du terme, les traditions et l'amour de l'uniforme : c'est ce que l'on appelle l'esprit de corps. Sans cet esprit d'appartenance à une même communauté guidée par les mêmes valeurs, les militaires seraient rapidement enclins à se retrouver autour d'autre valeur telle que la religion ce qui créerait des clivages au sein de notre institution. Car les motifs qui poussent les jeunes vers nos casernes sont aujourd'hui différents qu'il y a quelques années en arrière. En effet, pour ces jeunes issus de l'immigration, l'armée représente d'abord un emploi et une rémunération stables. Elle est vécue comme une deuxième chance, une occasion de se laver d'éventuels petits délits commis avant leur engagement et surtout de se professionnaliser alors qu'ils ont des parcours scolaires irréguliers. C'est ce que fait également ressortir l'enquête menée au profit du C2SD. Il est vrai que la motivation financière est essentielle, même si elle n'est pas toujours déterminante à elle seule : il s'agit souvent de trouver rapidement du travail, soit parce qu'on veut subvenir soi-même à ses besoins et être indépendant de ce point de vue de ses parents soit parce qu'on ne trouve pas de travail dans le civil, notamment lorsque l'on est dépourvu de diplômes.

Si l'esprit de corps est important pour souder ces jeunes militaires autour des mêmes valeurs face notamment aux motivations différentes qui ont poussé ces jeunes à s'engager, l'esprit de corps est également indispensable face à double nationalité de certains. Car si d'après l'enquête, la double nationalité n'apparaît pas du tout comme un facteur qui pourrait remettre en question l'allégeance envers la France, l'appartenance à deux cultures (quelle soit formalisée par une nationalité ou pas) peut devenir un enjeu quand il s'agit de partir en OPEX, puisqu'il se peut qu'il y ait alors un contact direct avec la culture d'origine. Dans le cas utopique d'un conflit entre la France et le pays d'origine ou d'une intervention internationale dans le pays d'origine avec participation de l'armée française, une partie des

militaires interrogés expriment des réserves quant à leur allégeance, en disant qu'ils préféreraient alors ne pas participer pour ne pas se retrouver face à un « conflit des appartenances ». Un militaire, par exemple, est allé consulter un imam avant de s'engager en Afghanistan afin d'être sûr que cette intervention n'entrerait pas en conflit avec ses convictions religieuses. Dans ce cas précis, le rôle d'un aumônier musulman est bien sur évident, mais si l'esprit de corps et de solidarité vis à vis de ses compagnons d'armes est plus fort que le sentiment religieux de ce soldat, celui-ci ne se posera alors même pas la question de savoir s'il doit suivre ses camarades ou pas. Le cas de la légion étrangère qui derrière sa devise « Legio patria nostra » sait développer chez ses légionnaires un esprit de corps inégalable malgré l'immense diversité culturelle, ethnique et religieuse de ses hommes est à ce titre exemplaire. Le drapeau, les traditions, la « fraternité » d'armes, effacent les éventuelles différences communautaires, y compris lors de la confection des...crèches de Noël !

Développer encore davantage l'esprit de corps au sein des unités est donc essentiel à deux titres. Il permet de recentrer les jeunes autour des valeurs qui font la force de nos armées : amour du drapeau, sens du devoir et envie de se surpasser. Il permet enfin de donner au soldat un sentiment commun, plus fort que tout autre sentiment tel que le sentiment religieux. Car si le sentiment religieux peut, comme nous l'avons évoqué précédemment, aider le militaire dans l'accomplissement de son métier, en aucun cas ce doit être ce sentiment qui doit motiver les actes de nos soldats.

## CONCLUSION

Les militaires issus de l'immigration et par conséquent de religion musulmane seront de plus en plus nombreux au sein de nos armées. Ce phénomène est inévitable et facilement prévisible puisque dans 15 ans, seules 20% des naissances seront d'origine européenne. L'islam est d'ailleurs la seconde religion en France et le nombre des musulmans ne pourra que s'accroître compte tenu du fait qu'une grande partie des immigrés en France proviennent des pays d'Afrique et du Maghreb majoritairement musulmans. On peut également observer un retour vers la pratique de l'islam chez les jeunes français issus de l'immigration. L'islam, quasiment absent des préoccupations des jeunes issus de l'immigration maghrébine jusqu'aux années 1980, devient une référence majeure, donnant sens à leur vie quotidienne et à leur identité dans l'espace public. Recherche identitaire ou résurgence réelle du sentiment religieux, inquiétude spirituelle, appétence culturelle ou désarroi économique et social, les jeunes Français issus ou non de l'immigration maghrébine, turque ou africaine se sont manifestement voire ostensiblement tournés vers l'islam au cours de la dernière décennie. Hors il est indéniable que certains de ces jeunes viendront rejoindre les rangs de nos armées qui ont un besoin croissant d'homme du rang. Pour ces jeunes, l'armée représente en effet un emploi et une rémunération stable notamment dans certaines cités où le taux de chômage atteint plus de 25% de la population des jeunes de moins de 30 ans.

Parallèlement à cela, la professionnalisation des armées a soulevé la problématique du lien armées-nation et à travers elle, celle de la représentativité sociale et multiculturelle des forces armées.

Pour répondre à cette problématique, notre institution a décidé de créer une aumônerie musulmane dans les armées françaises (JO du 18 mars 2005) et saisit l'occasion de prendre en compte, dans la sérénité et non sous la pression, la confession musulmane qui concerne un certain nombre de soldats. Cette évolution permettra également de contrer un risque de pratiques clandestines, non contrôlées, contraires au principe de la laïcité qui s'applique aux armées comme à l'ensemble de la fonction publique et d'intervenir rapidement en cas de dérives prosélyte, intégriste ou communautariste. Mais si cette mesure était inévitable, elle doit également être suivie d'autres évolutions qui paraissent indispensables.

Les pays anglo-saxons ont pris des mesures de discrimination positive afin de parvenir à une représentation des minorités fidèle à la réalité sociale. En France cela n'est pas possible car en raison de la loi informatique et liberté de janvier 1978, les recensements sur une base ethnique

ou religieuse sont toujours proscrits. Il semble aujourd'hui nécessaire de réformer cette loi pour gérer efficacement le phénomène et éviter de créer par exemple des unités majoritairement musulmane. Il est nécessaire que nos armées mais également quasiment chaque unité soit à l'image de notre société. Cela permettra à nos forces armées d'être mieux acceptées par l'ensemble de la population française et ainsi de légitimer plus facilement ses actions auprès d'elle et cela permettra également à un maximum d'unités de bénéficier des capacités particulières de ces soldats. Le conflit irakien montre en effet que les connaissances linguistiques et culturelles sont un facteur important dans les conflits modernes.

Enfin, il est indispensable de développer davantage encore l'esprit de corps pour donner des valeurs communes à tous nos soldats pour que ses derniers se sentent tous membres de la même communauté militaire sans distinction de couleur de peau ou de religion.

Nos armées sont exemplaires dans bien des domaines, notamment dans la mise en œuvre des principes républicains de tolérance, de promotion sociale et d'intégration.

Là où l'école et l'hôpital accumulent les difficultés, ne doutons pas que nos armées réussiront sur cette question.

# BIBLIOGRAPHIE

## • **OUVRAGES**

DARGENT Claude, Les musulmans déclarés en France : affirmation religieuse, subordination sociales et progressisme politique, Les cahiers du CEVIPOF (Centre d'études de la vie politiques française), Février 2003.

LABARY Brahim, « La socialisation des jeunes franco-algériens. Retour sur le service national des doubles nationaux », Thèse de l'Université de Nanterre, 1994.

BIVILLE Yves, Armées et populations à problèmes d'intégration. Le cas des jeunes Français d'origine maghrébine, Paris, Ministère de la Défense, 1990.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, BERTOSSI Christophe, Les militaires français issus de l'immigration, Les documents du C2SD N°78, Décembre 2005.

Vincent PORTERET, Emmanuelle PRÉVOT, Le patriotisme en France aujourd'hui, Les documents du C2SD, N°59, Décembre 2004.

WIHTOL de WENDEN Catherine, Minorités immigrées : la question de l'allégeance nationale, SGDN, 1995.

BELKACEM Recham, Les musulmans Algériens dans l'armée française (1919- 1945) Harmattan.

## • **ARTICLES**

WIHTOL de WENDEN Catherine, Minorités immigrées : la question de l'allégeance Nationale, SGDN, 1995.

« L'esprit de corps, par-delà les différences », La Croix, 23 juin 2003.

« L'intégration : l'armée sans complexe? », Le temps d'un SIGEM, n°8, 21 mars 2003.

« L'islam, la France, les musulmans », Defense, n° 59, mai 1992.

« Questions d'intégration », Gend'info, n°231 décembre 2000 et n°232 janvier 2001.

« L'armée française est-elle raciste ? », Info SIGEM N°6, mars 2006.

« L'armée s'ouvre timidement aux beurs », Le Monde diplomatique, septembre 2001.

« L'islam au pied de la lettre », Le Monde diplomatique, avril 2002.

« L'islam et les militaires », Le Monde diplomatique, septembre 2001.

« Laïcité et pratique religieuse dans les armées », la saint-cyrienne, 20 mars 2006.

« L'armée, un modèle de laïcité ? », la saint-cyrienne, 20 mars 2006.

« Des imams pour l'armée française », La Croix, 19 novembre 2005.

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1 - L'EMERGENCE DE L'ISLAM DANS LES ARMEES .....</b>	<b>4</b>
1.1 - ETUDE DU PHENOMENE. ....	5
1.2 - QUEL ISLAM POUR LES JEUNES FRANÇAIS D'ORIGINE MAGHREBINE ? .....	7
1.2.1 - <i>L'islam hérité.</i> .....	7
1.2.2 - <i>L'islam choisi.</i> .....	8
1.2.3 - <i>L'islam du refus.</i> .....	8
1.3 - L'ISLAM : QUELLES PARTICULARITES ?.....	9
1.3.1 - <i>Histoire.</i> .....	10
1.3.2. - <i>Les dérives.</i> .....	11
1.3.3. – <i>Les conséquences.</i> .....	13
<b>2 - LES MUSULMANS DANS L'ARMEE FRANÇAISE : QUELLE PROBLEMATIQUE? .....</b>	<b>14</b>
2.1 - UN CONSTAT : IL YA UNE PROBLEMATIQUE.....	15
2.1.1. - <i>L'image négative de l'islam.</i> .....	15
2.1.2. - <i>Les contraintes de la pratique.</i> .....	16
2.1.3. – <i>L'allégeance des soldats musulmans.</i> .....	17
2.2 - L'ISLAM DANS LES ARMEES FACE AU PRINCIPE DE LAÏCITE.....	17
2.3 - ANALYSE CRITIQUE DE L'ENQUÊTE MENEÉ AU PROFIT DU C2SD. ....	20
<b>3 - COMMENT GERER L'EMERGENCE DE L'ISLAM DANS LES ARMEES?.....</b>	<b>23</b>
3.1 - LES MUSULMANS DANS L'ARMEE FRANCAISE D'HIER A AUJOURD'HUI.....	24
3.1.1 - <i>Historique</i> .....	24
3.1.2 - <i>Caractéristiques des combattants musulmans</i> .....	26
3.1.3 - <i>Survivances et imitations.</i> .....	26
3.2 - QUEL RÔLE POUR LES AUMÔNERIES AUX ARMEES. ....	28
3.3 - LES AUTRES EVOLUTIONS POSSIBLES.....	30
3.3.1 - <i>vers une révision de la loi informatique et liberte.</i> .....	30
3.3.2 - <i>développement d'une politique commune</i> .....	32
3.3.3 - <i>Importance de l'esprit de corps.</i> .....	34
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>36</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>38</b>